

+ simple et + sûr : le paiement dématérialisé

Vous avez reçu un avis d'impôt de taxes foncières ou de taxe d'habitation ?

Une lettre de relance ou une mise en demeure mentionnant la possibilité de payer sur le site impots.gouv.fr ?

Payez en ligne depuis votre espace particulier, ou, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre avis !

Attention : Si votre avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières est supérieur à 300 €, vous devrez obligatoirement le payer en ligne ou par prélèvement mensuel ou à l'échéance.

Payez directement en ligne avec votre avis...

Votre avez besoin de :

- **votre avis d'impôt ou le courrier reçu où figurent en 1ère page dans le cadre « Vos références » :**
 - > votre **numéro fiscal**
 - > la **référence de l'avis**
- **votre relevé d'identité bancaire (RIB)**
- **votre adresse électronique**



1ère page

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/portail/).



2 Cliquez sur « **Votre espace Particulier** » en haut à droite.



3 Cliquez sur le bouton « **Payer en ligne** » en bas du cadre de droite.

Accéder au service de paiement de l'impôt

Je m'identifie avec mon numéro fiscal

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

Numéro fiscal

P4689907438027

Accéder au service

4 Vous accédez au site de paiement.

Saisissez votre **numéro fiscal** (13 chiffres) puis cliquez sur le bouton bleu « **Accéder au service** »



5 Dans la page suivante, cliquez sur « **Payer un avis en ligne** » en bas à droite.



Paiement des factures

À partir de cet espace, vous pouvez **payer en ligne** vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de souscrire à un contrat de prélèvement automatique ou de modifier l'un de vos contrats existants pour le paiement de vos impôts locaux.

Payer en ligne



Payer en ligne

Payer un avis en ligne sans adhésion au prélèvement automatique.

Payer un avis en ligne



6 Saisissez la référence de l'avis (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer ».

7 Saisissez dans le formulaire : les numéros figurant sur votre relevé d'identité bancaire, vos nom et prénom et votre adresse électronique (2 fois). Puis, cochez la case ci-contre pour avoir un prélèvement dans 3 jours, sinon il aura lieu 10 jours après la date limite de paiement.



8 Saisissez vos coordonnées bancaires (numéro IBAN, nom et prénom) puis cliquez sur « Valider ». Si elles sont déjà affichées, modifiez-les si nécessaire.



9 Cochez la case « Je valide le mandat » et cliquez sur « Continuer ».



10 Saisissez deux fois votre adresse électronique puis « Continuer ». Si elle est pré-remplie, vous pouvez la modifier.



11 Vérifiez les informations avant de « Valider ».



Un récapitulatif indique la date du prélèvement qui sera effectué sur votre compte. Vous recevrez un courriel de confirmation

À noter : Pour le paiement de votre prochain avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières, adhérez dès maintenant au prélèvement mensuel ou à l'échéance !

> consulter la fiche : [Je paie mes impôts locaux par prélèvement automatique](#)

...OU payez en ligne depuis votre espace particulier

1 Cliquez sur « Payer en ligne mes impôts » dans la barre de menu en haut de la page.



€ Payer en ligne mes impôts

2 Cochez l'imposition concernée dans la liste de vos avis et cliquez sur « Payer ».



3 Poursuivez les étapes précédentes (voir en haut de cette page)

> Si besoin, consulter la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

Téléchargez l'application mobile « Impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !